



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2021-186

Décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier de l'année 2022

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2022, ses membres ont adopté le règlement n° 2021-186 décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier de l'année 2022;

QUE l'objet de ce règlement est de décréter les taxes foncières générales, les taxes spéciales, les tarifications pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux usées, de collecte et traitement des matières résiduelles, d'autres frais applicables ainsi que le mode de paiement de ces contributions pour 2022;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) ou disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet « *Règlements généraux* » ou « *Trésorerie et taxes* ».

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 17^{ième} jour du mois de janvier 2022.

Philippe De Courval, M.A., OMA
Greffier-trésorier